



SESSION GÉNÉRALE BAFA

Du 27 octobre au 5 novembre 2022

Durant les vacances d'automne

# DEVIENS ANIMATEUR

FORME-TOI ET VIENS TRAVAILLER  
PROCHE DE CHEZ TOI !

## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

### INFORMATIONS PERSONNELLES :

- Nom/Prénom : .....
- Date de naissance : .....
- Adresse : .....
- Code postal : .....
- Ville : .....
- Numéro de téléphone : .....
- E-mail : .....
- Contact en cas d'urgence : .....

### AUTORISATION DES PARENTS POUR LES MINEURS :

Je soussigné(e) ..... responsable légal autorise ..... à participer à la session BAFA organisée sur les communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec et Sainte-Hélène.

### FINANCEMENT ET ENGAGEMENT :

Traditionnellement, un parcours BAFA coûte entre 800 et 1000€. En échange de votre engagement à y exercer en tant qu'animateur, les cinq communes proposent de participer à l'effort financier, vous offrant un reste à charge de 200€. En retournant ce formulaire d'inscription, vous acceptez de travailler dans les structures enfance-jeunesse de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec ou Sainte-Hélène durant huit semaines, sur un calendrier défini d'un commun accord. D'autres aides existent pour vous aider à financer votre formation, plus d'informations au verso de ce formulaire.

### DROIT À L'IMAGE :

J'autorise / je n'autorise pas les communes de Kervignac, Merlevenez, Nostang, Plouhinec, Sainte-Hélène ainsi que BBO Communauté à utiliser pour leurs différents supports de communication toute photographie ou vidéo prise durant la formation.

FORMATION ASSURÉE PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

INSCRIPTION DU 5 AU 25 OCTOBRE 2022 - PLACES LIMITÉES

FORMULAIRES D'INSCRIPTION À RETOURNER PAR MAIL OU PAR COURRIER :

LESLIE.DESGRIPPES@CCBBO.FR

BBO COMMUNAUTÉ, PA DE BELLEVUE, 1 ALLÉE DE TI-NEUE, 56700 MERLEVEZ

POUR PLUS D'INFORMATIONS : 02 97 65 62 90 / LESLIE.DESGRIPPES@CCBBO.FR

NOM	CONDITIONS	MONTANT DE L'AIDE	FAIRE LA DEMANDE
CNAF > Non allocataire	Sans condition de ressources, ni d'âge, ni de domiciliation et quel que soit le régime d'appartenance du stagiaire (régime général sécurité sociale ou autres).	Montant : 91,47 € (Montant porté à 106,71 € pour les sessions centrées sur l'accueil du jeune enfant)	Le dossier est à télécharger dès l'inscription à la première session et à renvoyer dans les 3 mois suivants.  Plus d'informations au 3230 (prix d'un appel local) ou sur <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a> > Ma Caf > Vie professionnelle > Bourses BAFA et BAFD
CAF 56 > Allocataire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être âgé de moins de 25 ans au premier jour du stage ;</li> <li>- Résider dans le Morbihan (ou résider hors du Département pour ses études sans percevoir d'aide au logement de la CAF de leur lieu de résidence) ;</li> <li>- Être allocataire (ou enfant d'allocataire) de la CAF 56 ;</li> <li>- Percevoir ou que la famille perçoive une prestation familiale pour enfant à charge au premier jour de la dernière session.</li> </ul>	Montant : 286€	Le dossier est à télécharger dès l'inscription à la première session et à renvoyer dans les 3 mois suivants.  Plus d'informations au 3230 (prix d'un appel local) ou sur <a href="http://www.caf.fr">www.caf.fr</a> > Ma Caf > Vie professionnelle > Bourses BAFA et BAFD
Conseil Départemental du Morbihan	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être âgé de 17 à 25 ans ;</li> <li>- Être domicilié dans le Morbihan ;</li> <li>- Avoir un quotient familial inférieur à 750 € (prise en compte de l'avis d'imposition de l'année n-1 des parents ou tuteurs).</li> </ul>	Montant : 100€	La demande s'effectue uniquement en ligne (guichet des aides départementales), dans les 3 mois suivant la fin de la formation générale.  Plus d'informations sur <a href="http://www.morbihan.fr">www.morbihan.fr</a> > Les services > Jeunesse > Les aides aux jeunes > Financer son BAFA
MSA	<p>Avoir moins de 25 ans ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être allocataire à la MSA Portes de Bretagne au titre des prestations familiales ou à défaut de prestations de l'assurance maladie et ne pas percevoir de prestations d'un autre organisme de protection sociale</li> </ul> <p>OU</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Être enfant d'allocataires à la MSA au titre des prestations familiales ou à défaut des prestations de l'assurance maladie sans percevoir de prestations familiales d'un autre organisme de protection sociale) ;</li> <li>- Disposer d'un quotient familial inférieur à 1 130 € au moment de la demande ;</li> <li>- Disposer de capitaux placés inférieurs à 78 000€ pour une personne et 117 000€ pour un couple.</li> </ul>	Montant : 450€ maximum par stage dans la limite de 70% du reste à charge	Le dossier est à télécharger sur le site de la MSA Portes de Bretagne et à déposer dans les 6 mois suivant l'obtention du stage.  Pour plus d'informations : <a href="http://msa.fr">msa.fr</a> > MSA Portes de Bretagne > Votre MSA > Notre action sanitaire et sociale > L'action sociale pour les familles, les enfants et les jeunes > BAFA / BAFD

Certaines aides peuvent également être demandées auprès de différents organismes en fonction de votre statut :

- Les comités d'entreprise, qui attribuent parfois des aides pour ce type de formation à leurs salariés ou à leurs enfants ;
- Pôle Emploi, si vous êtes demandeur d'emploi inscrit ;
- Les Missions Locales, pour les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans inscrits...

NOUS SERIONS RAVIS DE VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE PARCOURS BAFA  
AFIN DE DEVENIR ANIMATEUR PROCHE DE CHEZ VOUS.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER POUR TOUT RENSEIGNEMENT AU 02 97 65 62 90 / [LESLIE.DESGRIPPES@CCBBO.FR](mailto:LESLIE.DESGRIPPES@CCBBO.FR)